

Les obligations comptables des entreprises sont codifiées dans le Code de commerce et le PCG, Plan comptable général, et, selon les secteurs d'activité concernés, les plans comptables professionnels.

Depuis 2002, l'Union Européenne impose aux sociétés cotées sur des marchés de valeurs mobilières la présentation de leurs comptes consolidés selon les normes IFRS, International Financial and Reporting Standards. Depuis 2005, le PCG, prescrit partiellement ces normes aux entreprises cotées ou non. Ces évolutions impactent la comptabilité des groupes de sociétés.

Le droit fiscal, pour sa part, détermine différentes impositions dont les entreprises sont redevables. Elles se basent sur leurs états comptables et financiers. Mais le fisc opère divers retraitements pour satisfaire ses objectifs de taxation.

Les formations proposées présentent les principaux écarts existant entre le droit comptable et le droit fiscal. Elles développent également les spécificités applicables aux groupes de sociétés et aux holdings qui les contrôlent.

Pour un Audit Comptable et Fiscal, n'hésitez pas à nous consulter. Nos experts vous apporteront une assistance personnalisée.

Cibles

- Responsables comptables et financiers.
- Acteurs des processus d'enregistrement des opérations économiques et juridiques dans les comptes d'entreprise.
- Responsables en charge de l'établissement des déclarations fiscales. périodiques et récapitulatives de fin d'exercice social.
- Contrôleurs de gestion qui budgètent les impôts exigibles.
- Analystes des comptes établis et des états comptables et financiers produits.

Optimiser sa formation

- En amont, il est recommandé d'analyser les différentes déclarations établies.
- EUPROSOFT propose des formations ciblées sur leurs spécificités réglementaires, les risques qu'occasionne leur méconnaissance et l'organisation administrative adaptée à leur identification et à leur maîtrise.
- Elles permettent de prévenir les risques de redressement lors de contrôles fiscaux ultérieurs.
- Chacune de ces formations a une durée d'une journée.
- Voir dans le catalogue les fiches programme présentées dans la section 3 « La TVA internationale » et 4 « La fiscalité d'entreprise ».

Nos Formations :

1. Les distorsions comptables et fiscales
2. La comptabilité des groupes de sociétés : comptes combinés, consolidés, impact des normes IFRS
3. La valorisation des holdings

Nos formations sont proposées selon 3 formules :

1. Inter-entreprises dans votre région, dans de nombreuses villes,
2. Intra-entreprise dans vos locaux, 3 avantages :
 - Réduire le coût en accueillant plusieurs participants pour le même forfait,
 - Répondre très précisément à vos besoins en personnalisant notre prestation,
 - Choisir la date en fonction de vos souhaits.
3. Formation à distance pour certaines, notamment s'il s'agit d'un logiciel.

MSF500. LA COMPTABILITE D'ENTREPRISE. 02/2017

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

La situation financière et la rentabilité des entreprises sont tributaires des impositions auxquelles elles sont assujetties.

Les articles 38-1 et 38 quater du Code général des impôts précisent le lien entre comptabilité et fiscalité.

L'assiette des bénéfices industriels et commerciaux est déterminée selon les règles comptables.

De nombreux retraitements fiscaux sont toutefois nécessaires pour déterminer le résultat fiscal.

Ils illustrent des distorsions comptables et fiscales. Elles impactent l'appréciation de la rentabilité d'entreprise, issue du compte de résultat, mais aussi, la situation patrimoniale définie par le bilan et le tableau de ressources et d'emploi.

La formation identifie les retraitements applicables aux principaux impôts commerciaux.

Les distorsions comptables et fiscales

Cible

- Responsables comptables et financiers.
- Contrôleurs de gestion.
- Analystes financiers.

Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

Objectifs

- Identifier les impositions illustrant ces distorsions.
- Analyser dans les états comptables et financiers les domaines nécessitant leur prise en compte.
- Déterminer les retraitements fiscaux applicables.
- Structurer, en conséquence, les informations requises.
- Documenter les possibles options comptables retenues.
- Constituer des dossiers opposables à l'administration fiscale, notamment au regard des obligations liées aux comptabilités informatisées.

Programme

1. TVA

- Territorialité et comptabilité des établissements stables, personnalité morale et fiscale
- Opérations imposables ou non autoliquidées et factures pro-forma
- Immobilisations et charges, exclusions au droit à déduction
- Prix de revient des biens taxés

2. CFE, Taxes foncières

- Immobilisations et accessoires immobiliers de construction
- Prix de revient des immobilisations et valeurs actualisées retenues pour le calcul de la valeur locative des établissements industriels
- Valeurs d'apport et valeurs locatives des immobilisations transférées en cas de restructuration

3. CVAE

- Chiffre d'affaires de référence, taux appliqué à la valeur ajoutée
- Valeur ajoutée, production
- Valeur ajoutée, consommations

4. Détermination du résultat fiscal

- Réconciliation des produits et des charges, indépendance des exercices
- Produits imposables à des taux d'imposition différents du taux normal de l'impôt sur les sociétés
- Charges non déductibles
- Provisions déductibles au cours de l'exercice de paiement
- Imposition des gains de change latents
- Imposition des écarts de valeurs liquidatives
- Plus et moins-values de cession

5. Distorsions affectant le bilan

- Juste valeur et patrimoine fiscal
- Valorisation des actifs, tests de dépréciation
- Valeurs résiduelles
- Distinction immobilisations, charges
- Non amortissement des fonds de commerce
- Amortissement sur les durées d'utilisation des immobilisations et les durées d'usage
- Amortissements par composants
- Amortissements dérogatoires
- Provisions pour dépréciations d'actif
- Provisions règlementées et pour majoration de passifs

6. Prévention des contrôles fiscaux

- Fichier des écritures comptables (FEC)
- Piste d'audit

MSF510. Les distorsions comptables et fiscales. 02/2017

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites

Les comptes combinés s'appliquent à des groupes d'entités sans liens capitalistiques.

Les comptes consolidés concernent les sociétés cotées en France. Ils se conforment aux normes intitulées International Financial and Reporting Standards, IFRS.

Les sociétés non cotées dépassant, en France, certains seuils d'activité, de total de bilan et d'effectif doivent aussi établir des comptes consolidés, selon un référentiel comptable qui converge progressivement vers ces normes IFRS.

Les comptes des entités membres des groupes de sociétés sont utilisés pour établir leurs comptes combinés ou consolidés. Ils font l'objet de divers retraitements des actifs, passifs, produits et charges.

La formation présente ces particularités.

La comptabilité des groupes de sociétés : comptes combinés, consolidés, impact des normes IFRS

Cible

- Responsables comptables et financiers.
- Contrôleurs de gestion.
- Analystes financiers.

Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

Objectifs

- Connaître les techniques comptables traduisant l'activité, la rentabilité et le patrimoine des groupes de sociétés.
- Apprécier leur évolution dans le cadre des normes IFRS vers lesquelles converge, en France, le PCG.

Programme

1. Comptes combinés

- Sources règlementaires
- Champ d'application
- Appréciation des liens opérationnels
- Techniques d'établissement
- Formes de présentation

2. Comptes consolidés

- Sources règlementaires
- Périmètre de consolidation
- Contrôle exclusif, intégration globale
- Contrôle conjoint, intégration proportionnelle
- Influence notable, mise en équivalence
- Elimination des opérations réciproques
- Traitement des impositions différées
- Annexe, tableau de variation des capitaux propres, tableau de financement

3. Référentiel IFRS

- Origine
- Adoption par l'Union Européenne
- Champ d'application
- Convergence du PCG
- Juste valeur
- Valeur vénale et valeur résiduelle des immobilisations
- Valeur d'utilité
- Comptabilité prospective versus comptabilité rétrospective
- Tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles
- Limites de l'approche de la juste valeur
- Correctifs

4. Appréciation dans les comptes de groupes de l'activité

- Reconnaissance des produits
- Informations sectorielles

5. Appréciation dans les comptes de groupes de la rentabilité

- Produits des activités ordinaires
- Quote-part des résultats des entreprises associées, sous influence notable
- Quote-part des résultats des entreprises sous contrôle conjoint mises en équivalence
- Part des intérêts minoritaires et de la part du groupe dans le résultat net
- Résultat opérationnel et indicateurs de performances

6. Appréciation dans les comptes de groupes du patrimoine

- Actifs courants
- Passifs courants
- Calcul du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement
- Appréciation de la trésorerie
- Ratios de solvabilité et de liquidité

MSF511. La comptabilité des groupes de sociétés : comptes combinés, consolidés, impact des normes IFRS. 02/2017

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites

Les holdings répondent à divers objectifs opérationnels, économiques et financiers.

Elles permettent d'acquérir, de contrôler des sociétés, de les rentabiliser, de les céder.

Leurs dirigeants, personnes physiques peuvent, aussi, les utiliser pour optimiser leur gestion patrimoniale grâce à divers avantages fiscaux.

Ces dispositifs concernent l'impôt sur le revenu, IR, les droits de mutation et l'impôt sur la fortune, ISF. Ils sont subordonnés au respect de diverses conditions. A cet effet, il convient d'apprécier la valeur des titres de la holding et des participations détenues.

La formation recense différentes situations qui permettent de bénéficier de ces traitements fiscaux favorables.

Elle détaille les techniques comptables et financières permettant de valoriser les titres de participation concernés.

La valorisation des holdings

Cible

- Dirigeants de sociétés désireux de valoriser leur patrimoine. professionnel et personnel.
- Responsables comptables et financiers susceptibles de les aider dans les décisions à arrêter.
- Contrôleurs de gestion.
- Analystes financiers.

Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

Objectifs

- Déterminer les différents types de holding en fonction des objectifs poursuivis lors de leur constitution.
- Qualifier fiscalement les holdings animatrices, impacts fiscaux.
- Valoriser les holdings et leurs titres de participation.

Programme

1. Types de holdings

- Holdings passives
- Holdings actives
- Holdings familiales
- Holdings animatrices
- Influence réelle de la holding sur les sociétés du groupe
- Conséquence sur la déductibilité de la TVA des holdings partiellement assujetties

2. Reprise d'entreprise via une holding

- Emprunt contracté par la holding pour acquérir les titres de la société filiale cible
- Option pour le régime de l'intégration fiscale, compensation des déficits de la holding généré par les intérêts d'emprunt avec les dividendes reçus de la filiale
- Dividendes, régime fiscal des sociétés mères et filiales

3. Vente d'une entreprise via une holding

- Plus-value de cession des titres d'un associé de la holding
- Holdings animatrices, article 150-0 D bis du Code général des impôts, abattements sur le montant de la plus-value soumise à taxation
- Application aux sociétés non soumises à l'impôt sur les sociétés
- Apport des titres d'une société opérationnelle à une holding suivi d'une cession, plus-values de cession des titres neutralisées

4. Transmission d'une société opérationnelle familiale via une holding

- Transmission des titres de la holding par donation ou succession à un repreneur
- Pactes DUTREIL
- Abattements sur les droits de succession

5. Exonération d'ISF, titres détenus d'une société holding

- Holdings animatrices, qualification fiscale de biens professionnels
- Exonération partielle pour les holdings non animatrices

6. Réduction d'IR, acquisition de titres d'une holding

- Titres de sociétés non cotées
- Dispositions spécifiques PME, critères communautaires

7. Valorisation des titres

- Sociétés opérationnelles et immobilières
- Situation nette corrigée
- Valeur de rendement
- Fonds de commerce
- Retraitements comptables des rémunérations et avantages dévolus aux dirigeants
- Contrôle des valorisations

MSF512. La valorisation des holdings. 02/2017

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites

Bon de commande

Nos formations sont proposées selon 3 formules :

1. Inter-entreprises dans votre région, dans de nombreuses villes,
2. Intra-entreprise dans vos locaux, 3 avantages :
 - Réduire le coût en accueillant plusieurs participants pour le même forfait,
 - Répondre très précisément à vos besoins en personnalisant notre prestation,
 - Choisir la date en fonction de vos souhaits.
3. Formation à distance pour certaines, notamment s'il s'agit d'un logiciel.

1. Formation inter entreprises dans votre région					Euros HT
Thèmes	Villes	Dates	Nombre de participants	Coût 1 jour 1 participant	
<input type="checkbox"/>				650	=
Les confirmations/convocations vous sont adressées par courrier. Elles précisent les lieux et les horaires des formations. Les déjeuners sont compris. Merci de nous adresser la liste (noms et fonctions) des participants.					
2. Formation intra-entreprise dans vos locaux					
Thèmes	Dates	Nombre de participants	Coût pour 1 jour (**)		
<input type="checkbox"/>			1 490 (**)	=	
(**) Certaines formations intra peuvent être proposées sur la base de la demi-journée au tarif de 810 euros ht. (**) Le forfait est calculé pour 4 participants, si plus : + 150 euros ht par participant supplémentaire. Les frais de déplacements, de repas et d'hébergement ne sont pas compris dans le forfait. Dans le cas de l'étude et de la préparation d'un programme spécifique et personnalisé (refonte du programme et des supports standards), un forfait de 200 à 350 euros vous est proposé. Merci de nous adresser la liste (noms et fonctions) des participants. Dates souhaitées :					
3. Formation à distance personnalisée					
<input type="checkbox"/> Prestation de 3h à 3h30 Date : _____			Forfait :	650	=
Soit un TOTAL hors taxes :					
Société : _____ Adresse : _____ _____ _____ Contact : _____ Fonction : _____ Tél, fax : _____ E-mail : _____			<input type="checkbox"/> Je souhaite que vous m'adressiez la Convention de formation. (Notre numéro d'organisme : 11.75.33878.75). <input type="checkbox"/> Je joins un chèque d'acompte de 350 Euros libellé à l'ordre de la société EUPROSOFT. <i>Toutes nos formations peuvent être prises en charge par votre budget de formation professionnelle</i> <u>Date, cachet de la société et signature</u>		

F999.BonCde.01/2017

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.